

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : № P19- 0021241

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 14984

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : G HATIRI Hayet

Date de naissance : 10/04/53

Adresse : 26, Rue Iman EL ALLAUI, Bourgogne CASA

Tél. : 0667180391

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 8/1/2023

Nom et prénom du malade : Kamalide ouf...

Age : 35 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Kamalide ouf...

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DR. Soumaya SAATI, Médecin Généraliste, Casablanca, 05 22 27 13 00

Le : 02 JAN 2023

Signature de l'adhérent(e) : Hayet HATIRI

DR. Soumaya SAATI, Médecin Généraliste, Casablanca, 05 22 27 13 00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/12/09	C	-	200 Ddh	<i>Mounaya SAAI Médecin Général Artouni - Bourgogne Casablanca Date : 27/12/09</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/12/14	93,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a circular DNA molecule's double helical structure. It is divided into four quadrants by a horizontal axis (D-G) and a vertical axis (H-L). The quadrants are labeled as follows:

- D (left):** Contains the numbers 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
- H (top):** Contains the numbers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- G (right):** Contains the numbers 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.
- L (bottom):** Contains the numbers 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. SAATI SOUMYA
Medecine Générale
ECHOGRAPHIE



الدكتورة سعدي سمية
الطب العام
الفحص بالصدى

فوندو
PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAÏT Halima
Zektouni - Casablanca

Casablanca, le 8/11/2019.

LOT:1099
PER:01/21
PPV:22.90DH

Dr. SAATI SOUMYA Hayat

22.90

PPV: 55,00 DH
LOT: 619303
PER: 02/21

Bronchoscopie
m/s = 3708

55.00

Amour M

REFERRALS

PPV 150DH

PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAÏT Halima
Zektouni - Casablanca

m/s 6

15.90

Géphalax m

43,80

Symptome M

Dr. Soumya SAATI
Médecin Générale
80, Zektouni - Bourgogne
Résidence Elouej - Casablanca
Tél: 05 22 27 13 00

355 زاوية شارع الرقطوني زنقة ابن أيوب - إقامة بوعرفة الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 27 13 00
355, Angle Bd. Zerkouni Rue Ibn Ayoub - Résidence Bouarfa- 2^{ème} étage - Casablanca - Tél.: 05 22 27 13 00